

Département de la Topographie  
et de la Documentation FoncièreAffaire suivie par Fabienne DOVIN  
Déclassement/Arrêté2018/Pershing-Ternes-Charpentier  
Elise n°D18DU-000061

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1 et L2141-1 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles L 112-1 et R 112-2, L141-3 à L141-7 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L134-1, L134-2 et R134-5 à R134-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par la délibération du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 et ses modifications ;

Vu la décision en date du 14 décembre 2017 portant liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur à Paris au titre de l'année 2018 ;

Vu le plan établi par le DTF en décembre 2017 portant sur le projet d'abrogation et fixation d'alignements et de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise située boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, rue Gustave Charpentier, voies BD/17, BE/17, BI/17 et BJ/17 à Paris 17e ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes référencé 29888 établi par le Cabinet Legrand le 09 janvier 2018 ;

Vu la notice explicative présentant ledit projet d'abrogation et fixation d'alignements et de déclassement du domaine public routier communal ;

Sur proposition du Directeur de l'Urbanisme ;

**ARRETE****ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'abrogation et fixation d'alignements et de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise située boulevard Pershing, avenue de la Porte des Ternes, rue Gustave Charpentier, voies BD/17, BE/17, BI/17 et BJ/17 à Paris 17e.

**ARTICLE 2** : Un exemplaire du dossier d'enquête publique restera déposé à la mairie du 17e arrondissement de Paris du jeudi 22 mars au jeudi 05 avril 2018 inclus afin que le public puisse prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureau fermé les samedis, dimanches et jours fériés). Le public pourra formuler ses observations, soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur, soit en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie du 17e arrondissement, 16-20, rue des Batignolles 75017 Paris.

**ARTICLE 3** : Monsieur Jean-Marie THIERS est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie du 17e arrondissement de Paris pendant trois jours de permanences : le jeudi 22 mars 2018 de 10 heures à 12 heures, le mercredi 28 mars 2018 de 15 heures à 17 heures et le jeudi 05 avril 2018 de 17 heures à 19 heures.

**ARTICLE 4** : Il sera procédé par la Ville de Paris, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, à un affichage sur le secteur concerné, ses abords et auprès de la mairie du 17e arrondissement ainsi que des mairies des arrondissements limitrophes afin de porter à la connaissance du public l'objet de l'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Un certificat d'affichage devra être délivré à la clôture de l'enquête publique par la mairie du 17e arrondissement.

Un avis d'enquête publique sera également publié dans deux journaux locaux au moins 8 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête sur ces supports d'information.

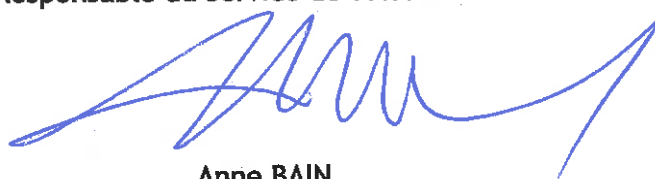
Les informations relatives à cette enquête publique pourront également être consultées sur le site internet « Paris.fr ».

**ARTICLE 5** : À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmettra avec le dossier d'enquête, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet soumis à enquête, à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme - Service de l'Action Foncière - Département de la Topographie et de la Documentation Foncière 121 avenue de France, 75639 Paris Cedex 13.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Maire du 17e arrondissement de Paris et à Monsieur le commissaire enquêteur, sera inséré au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 30 JAN. 2018

Pour la Maire de Paris, et par délégation,  
La Responsable du Service de l'Action foncière



Anne BAIN